

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°154BIS

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation	08/12/2022
Date d'affichage de la convocation	30/11/2022

**Secrétaire de séance :** Isabelle TAJAN

**Présents :** ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents :** ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

### Objet : DM N°5 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose de réajuster le budget principal afin de tenir compte de :

En fonctionnement :

- De l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz, du fioul et carburant,
- De dépenses supplémentaires pour les vêtements de travail, l'entretien de la voirie, transports collectifs (écoles..)
- Des dépenses supplémentaires pour le personnel non titulaire afin de pallier au remplacement d'agents en arrêt de travail.
- En recettes : intégration de recettes complémentaires non prévues au BP (taxe électricité, taxe de mutation, dotation de solidarité rurale, revenus des immeubles et remboursement maladie des agents.

En investissement :

- Réajustement des chapitres et opérations suivantes : remboursement du capital, frais de notaire pour les 2 maisons achetées à Lapanouse, travaux sur l'avenue du Général de Gaulle et médiathèque
- En recettes : prise en compte du versement de subventions non prévues au BP (Médiathèque, city stade et Sieda)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le budget comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
<b>Section de fonctionnement- Dépenses</b>			
Chapitre 011	Article 60612	Energie- Electricité	50 000.00 €
Chapitre 011	Article 60613	Chauffage urbain	45 000.00 €
Chapitre 011	Article 60621	Combustibles	10 000.00 €
Chapitre 011	Article 60622	Carburants	5 000.00 €
Chapitre 011	Article 60636	Vêtements de travail	2 500.00 €
Chapitre 011	Article 615231	Voies et réseaux	5 000.00 €
Chapitre 011	Article 6247	Transports collectifs	2 500.00 €
Chapitre 012	Article 6413	Personnel non titulaire	40 000.00 €
Chapitre 023		Virement à la section d'investissement	26 500.00 €

<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>			
Chapitre 73	Article 7351	Taxe électricité	50 000.00 €
Chapitre 73	Article 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	13 000.00 €
Chapitre 74	Article 74121	Dotation de solidarité rurale	50 000.00 €
Chapitre 75	Article 752	Revenus des immeubles	20 000.00 €
Chapitre 013	Article 6419	Remboursements sur rémunération du personnel	53 500.00 €
<b>Section d'investissement – Dépenses</b>			
Chapitre 16	Article 1641	Remboursement capital	8 500.00 €
Opération 111	Article 21318	Acquisitions immeubles Autres bâtiments publics	1 500.00 €
Opération 560	Article 21318	Bibliothèque Autres bâtiments publics	566 447.46 €
Opération 613	Article 21532	Avenue du Général de Gaulle Réseaux assainissement pluvial	16 100.00 €
<b>Section d'investissement – Recettes</b>			
Chapitre 13	Article 13251	Groupements de collectivités City stade	13 000.00 €
Chapitre 13	Article 13258	Autres groupements Sieda	21 703.27 €
Chapitre 13	Article 1322	Région Médiathèque	531 344.19 €
Chapitre 021		Virement de la section de fonctionnement	26 500.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

